

COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS
17230
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers

en exercice : 19

L'an deux mil vingt-deux

Le : sept juillet

présents : 16

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT OUEN D'AUNIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de **Madame AMY-MOIE Valérie**.

votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

OBJET :
Réalisation d'une
Voie douce

Présents : **Mmes AMY-MOIE V. - DION T. - ROUCHERAY Ch.**
BERGÉ C. - GRANIER A. - GRZELAK M. - LEVECQ L.
THOMAS-LETARTRE J.
Mrs DIAPHORUS B. - MICHAUD R. - PAJOT E.
CHÉRON T. - HUBERT F. - LEFEVER K.

Représentés : **Mme BEREHEL M.** par **Mme ROUCHERAY Ch.**
Mme GAERTNER REVEILLERE AM. par **Mme DION T.**
Mr CANETTI J. par **Mr DIAPHORUS B.**
Mr CHABIRON I. par **Mme BERGÉ C.**
Mr LIAIGRE B. par **Mme THOMAS-LETARTRE J.**

Secrétaire de séance : **Madame GRZELAK Muriel**

Madame Charlène ROUCHERAY rappelle que lors du vote du budget 2022, il avait été prévu la création d'une voie douce allant du bourg de la commune au lieu-dit le Breuil sur la voie communale n° 1 permettant une sécurité pour les enfants qui viennent notamment à l'école en vélo. Des devis ont été réalisés pour un marquage au sol soit en peinture soit en résine.

Madame le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur Eric PAJOT demande si la Communauté de Communes Aunis Atlantique pourrait également être sollicitée par un fond de concours pour cette opération. Madame le Maire répond que pour le moment il n'y a plus de fonds de concours tant que le Pacte financier et fiscal n'est pas signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de la société VIAXE pour un montant de 4 694,25 € H.T.
- de solliciter l'aide du Département dans le cadre de la répartition 2022 du produit des amendes de police perçu en 2021.
- de définir le plan de financement comme suit :
 - Subvention du département (40 %) 1 877,70 €
 - Reste à charge de la Commune 2 816,55 €

Certifié exécutoire

Pour copie conforme
Saint Ouen d'Aunis, le 25 juillet 2022

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le : 25 juillet 2022



AR Prefecture

017-211703764-20220707-072022_3-DE
Reçu le 26/07/2022
Publié le 26/07/2022

**COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS
17230
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-deux
Le : sept juillet

présents : 16 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT OUEN D'AUNIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la
présidence de **Madame AMY-MOIE Valérie**.

votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

OBJET :
Achat de parcelle
Rue de Marans

Présents : **Mmes AMY-MOIE V. - DION T. - ROUCHERAY Ch.**
BERGÉ C. - GRANIER A. - GRZELAK M. - LEVECQ L.
THOMAS-LETARTRE J.
Mrs DIAPHORUS B. - MICHAUD R. - PAJOT E.
CHÉRON T. - HUBERT F. - LEFEVER K.

Représentés : **Mme BERECHEL M. par Mme ROUCHERAY Ch.**
Mme GAERTNER REVEILLERE AM. par Mme DION T.
Mr CANETTI J. par Mr DIAPHORUS B.
Mr CHABIRON I. par Mme BERGÉ C.
Mr LIAIGRE B. par Mme THOMAS-LETARTRE J.

Secrétaire de séance : **Madame GRZELAK Muriel**

Monsieur Eric PAJOT informe qu'avec Monsieur Régis MICHAUD, il a rencontré Monsieur Etienne TIRET propriétaire des terrains cadastrés AB 143p et 144P situés rue de Marans afin qu'il présente son projet de division de parcelle en 6 lots d'habitation.

Après discussion, Monsieur Etienne TIRET propose de vendre environ 60 m² de voirie en fond d'impasse au prix de 300 € le m². Cette acquisition permettra à la commune d'avoir un accès sur la parcelle communale AB n° 137 actuellement inaccessible par les véhicules en raison du porche d'entrée sur la rue Marie Louise Cardin.

Monsieur Eric PAJOT précise que cet accès sera fermé et à usage unique de la commune et services de secours.

Madame Muriel GRZELAK demande à ce que le terrain communal ne soit pas vendu à l'avenir et souhaiterait y voir implanter une construction puisque des salles manquent sur la commune pour les associations.

Monsieur Régis MICHAUD signale que la rue de Marans va être dégradée en raison du passage des différents réseaux pour alimenter ce lotissement.

Ne sachant pas exactement la superficie du terrain que devrait acquérir la commune mais afin de ne pas retarder le dossier et voir l'offre s'expirer, Madame le Maire demande un accord de principe sur cet achat.

AR Prefecture

017-211703764-20220707-072022_3-DE

Reçu le 26/07/2022

Publié le 26/07/2022

Avant de passer au vote, Madame Justine THOMAS LE TARTRE annonce que Monsieur Ismaël CHABIRON dont elle a le pouvoir, a fait savoir qu'il ne participerait pas au vote ayant un lien avec ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 Pour, 6 abstentions) accepte le principe d'achat d'une parcelle de voirie afin d'accéder au terrain communal AB n° 137. Il est précisé qu'une nouvelle délibération sera prise pour définir la superficie et le montant ultérieurement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le : 25 juillet 2022

Pour copie conforme

Saint Ouen d'Aunis, le 25 juillet 2022



Le Maire

Christine AMY-MOIE

AR Prefecture

017-211703764-20220707-072022_4-DE
Reçu le 26/07/2022
Publié le 26/07/2022

**COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS
17230
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers

en exercice : 19

L'an deux mil vingt-deux

Le : sept juillet

présents : 16

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT OUEN D'AUNIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de **Madame AMY-MOIE Valérie**.

votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

OBJET :

**Achat de parcelle
d'alignement
rue des Ilôts**

Présents : **Mmes AMY-MOIE V. - DION T. - ROUCHERAY Ch.
BERGÉ C. - GRANIER A. - GRZELAK M. - LEVECQ L.
THOMAS-LETARTRE J.
Mrs DIAPHORUS B. - MICHAUD R. - PAJOT E.
CHÉRON T. - HUBERT F. - LEFEVER K.**

Représentés : **Mme BEREHEL M. par Mme ROUCHERAY Ch.
Mme GAERTNER REVEILLERE AM. par Mme DION T.
Mr CANETTI J. par Mr DIAPHORUS B.
Mr CHABIRON I. par Mme BERGÉ C.
Mr LIAIGRE B. par Mme THOMAS-LETARTRE J.**

Secrétaire de séance : **Madame GRZELAK Muriel**

Monsieur Eric PAJOT informe que Monsieur Yann PHELIPPEAU, qui réalise un lotissement rue des Ilôts, propose à la commune l'achat d'une parcelle d'alignement sur laquelle sont implantées les chambres télécom pour l'euro symbolique.

En effet, ces réseaux sont actuellement sur un terrain privé qui servait de parking car l'ancien propriétaire avait passé une convention avec Télécom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat du lot F issu de la parcelle AC n° 37 pour l'euro symbolique et précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le : 25 juillet 2022

Pour copie conforme
Saint Ouen d'Aunis, le 25 juillet 2022



**Le Maire
Valérie AMY-MOIE**

AR Prefecture

017-211703764-20220707-072022_5-DE

Reçu le 26/07/2022

Publié le 26/07/2022

**COMMUNE DE SAINT OUEN
D'AUNIS**

17230

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-deux

Le : sept juillet

présents : 16 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT OUEN D'AUNIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la
présidence de **Madame AMY-MOIE Valérie**.

votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

**OBJET :
Climatisation des
Modulaires de l'école**

Présents : **Mmes AMY-MOIE V. - DION T. - ROUCHERAY Ch.
BERGÉ C. - GRANIER A. - GRZELAK M. - LEVECQ L.
THOMAS-LETARTRE J.
Mrs DIAPHORUS B. - MICHAUD R. - PAJOT E.
CHÉRON T. - HUBERT F. - LEFEVER K.**

Représentés : **Mme BERECHEL M. par Mme ROUCHERAY Ch.
Mme GAERTNER REVEILLERE AM. par Mme DION T.
Mr CANETTI J. par Mr DIAPHORUS B.
Mr CHABIRON I. par Mme BERGÉ C.
Mr LIAIGRE B. par Mme THOMAS-LETARTRE J.**

Secrétaire de séance : **Madame GRZELAK Muriel**

Madame Charlène ROUCHERAY fait savoir que malgré l'achat de rafraichisseurs d'air mobiles en juin dernier, des relevés ont été effectués dans les modulaires et ont annoncé 37° de température.

Il n'est donc pas concevable de travailler convenablement dans ces conditions. Par conséquent, des devis ont été effectués pour la mise en place de climatiseurs réversibles dans les modulaires appartenant à la commune soit dans la salle d'activités côté école maternelle et une salle de classe côté école primaire. En effet, ce système permettra de faire des économies l'hiver puisqu'actuellement le mode de chauffage est électrique et les appareils vétustes consomment énormément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir le devis de la société AG CLIM pour un montant de 6 086,00 € H.T. et sollicite une subvention du Département.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le : 25 juillet 2022

Pour copie conforme
Saint Ouen d'Aunis, le 25 juillet 2022



Le Maire

Valérie AMY-MOIE

AR Prefecture

017-211703764-20220707-072022_6-DE
Reçu le 26/07/2022
Publié le 26/07/2022

**COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS
17230
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-deux
Le : sept juillet
présents : 16 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT OUEN D'AUNIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la
votants : 19 présidence de **Madame AMY-MOIE Valérie**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

OBJET :
**Tarifs du marché
de Noël**

Présents : Mmes **AMY-MOIE V. - DION T. - ROUCHERAY Ch.
BERGÉ C. - GRANIER A. - GRZELAK M. - LEVECQ L.
THOMAS-LETARTRE J.
Mrs DIAPHORUS B. - MICHAUD R. - PAJOT E.
CHÉRON T. - HUBERT F. - LEFEVER K.**

Représentés : Mme **BERECHEL M.** par Mme **ROUCHERAY Ch.**
Mme **GAERTNER REVEILLERE AM.** par Mme **DION T.**
Mr **CANETTI J.** par Mr **DIAPHORUS B.**
Mr **CHABIRON I.** par Mme **BERGÉ C.**
Mr **LIAIGRE B.** par Mme **THOMAS-LETARTRE J.**

Secrétaire de séance : **Madame GRZELAK Muriel**

Madame Muriel GRZELAK indique que la recherche des exposants pour le marché de Noël des 10 et 11 décembre 2022 a commencé et par conséquent, il convient de définir le montant des droits de place qui leur sera demandé. Elle précise que l'envoi des dossiers aux exposants déjà intéressés sera fait courant juillet. Elle propose donc le montant unique de 15 € pour le week-end complet afin d'inciter les exposants à rester les deux jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de 15 € par exposant pour le week-end complet.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le : 25 juillet 2022

Pour copie conforme
Saint Ouen d'Aunis, le 25 juillet 2022



Le Maire

Valérie AMY-MOIE

COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS
17230
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-deux
Le : sept juillet

présents : 16 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT OUEN D'AUNIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la
présidence de **Madame AMY-MOIE Valérie**.

votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

OBJET :
Personnel

Présents : **Mmes AMY-MOIE V. - DION T. - ROUCHERAY Ch.**
BERGÉ C. - GRANIER A. - GRZELAK M. - LEVECQ L.
THOMAS-LETARTRE J.
Mrs DIAPHORUS B. - MICHAUD R. - PAJOT E.
CHÉRON T. - HUBERT F. - LEFEVER K.

Représentés : **Mme BEREHEL M. par Mme ROUCHERAY Ch.**
Mme GAERTNER REVEILLERE AM. par Mme DION T.
Mr CANETTI J. par Mr DIAPHORUS B.
Mr CHABIRON I. par Mme BERGÉ C.
Mr LIAIGRE B. par Mme THOMAS-LETARTRE J.

Secrétaire de séance : **Madame GRZELAK Muriel**

Madame Tatiana DION rappelle qu'une convention a été passée avec l'Education Nationale et la commune de Villedoux afin que les enfants de Saint-Ouen d'Aunis puissent être scolarisés à Villedoux pour y effectuer leur CM2 à la rentrée de septembre. Pour ce faire, un bus de la société KEOLIS va être affrété pour le transport de ces enfants et seront accompagnés d'un agent communal aussi bien à l'aller qu'au retour.

De plus, elle précise que le nombre d'enfants fréquentant la garderie scolaire s'accroît et que pour être dans la légalité, il convient d'augmenter le nombre d'encadrants.

Par conséquent, elle propose la création d'un poste d'adjoint d'animation à 27 heures.

De plus, la répartition des tâches des adjoints techniques ayant été modifiée et puisque aucun agent n'occupe actuellement le poste d'adjoint technique à 27/35^{ème}, elle propose de le supprimer et de créer un poste d'adjoint technique à 20 heures de type PEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 Pour et 1 abstention) accepte :

- La création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 27/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022
- La suppression d'un poste adjoint technique 2^{ème} classe à 27/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022
- La création d'un poste d'adjoint technique de type PEC à compter du 1^{er} septembre 2022

AR Prefecture

017-211703764-20220707-072022_7-DE

Reçu le 26/07/2022

Publié le 26/07/2022

Le tableau des effectifs sera composé comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022

- 1 poste de d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet
- 6 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 20/35ème
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial principal 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial à 27/35ème
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le : 25 juillet 2022

Pour copie conforme

Saint Ouen d'Aunis, le 25 juillet 2022

Le Maire



Valérie AMY-MOIE

AR Prefecture

017-211703764-20220707-072022_8-DE
Reçu le 26/07/2022
Publié le 26/07/2022

**COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS
17230
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers

en exercice : 19

L'an deux mil vingt-deux

Le : sept juillet

présents : 16

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT OUEN D'AUNIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de **Madame AMY-MOIE Valérie**.

votes : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

**OBJET :
ZAC les Eaux d'Aunis
CRAC 2021**

Présents : **Mmes AMY-MOIE V. - DION T. - ROUCHERAY Ch.
BERGÉ C. - GRANIER A. - GRZELAK M. - LEVECQ L.
THOMAS-LETARTRE J.
Mrs DIAPHORUS B. - MICHAUD R. - PAJOT E.
CHÉRON T. - HUBERT F. - LEFEVER K.**

Représentés : **Mme BEREHEL M. par Mme ROUCHERAY Ch.
Mme GAERTNER REVEILLERE AM. par Mme DION T.
Mr CANETTI J. par Mr DIAPHORUS B.
Mr CHABIRON I. par Mme BERGÉ C.
Mr LIAIGRE B. par Mme THOMAS-LETARTRE J.**

Secrétaire de séance : **Madame GRZELAK Muriel**

Madame le Maire présente la note de conjoncture sur les conditions de réalisation de l'opération « ZAC les Eaux d'Aunis » sur l'année 2021 et les prévisions pour l'année 2022 élaborée par la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Il en ressort :

- les travaux de finition de la tranche 3 ont été engagés à partir de mai 2021, en 3 phases pour permettre le maintien de la circulation au sein de l'opération. La partie aménagement de surfaces (voirie, entrées béton, trottoirs, éclairage public) a été réceptionnée le 21 septembre 2021.
- les travaux d'espaces verts ont été engagés à l'automne et au 31 décembre 2021, ils étaient achevés sauf quelques dernières plantations à réaliser.
- au 31 décembre 2021, il restait un lot en cours de construction sur la tranche 3.

Les perspectives pour 2022 sont :

- la procédure de rétrocession de la tranche 3.
- la clôture de la ZAC et le versement du montant du boni à remettre à la collectivité.

Après en avoir délibéré et à la majorité (18 Pour et 1 abstention), le Conseil Municipal approuve le CRACL au 31/12/2021 tel qu'il est présenté par la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Certifié exécutoire

Pour copie conforme
Saint Ouen d'Aunis, le 25 juillet 2022

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le : 25 juillet 2022



Le Maire

Valérie AMY-MOIE

AR Prefecture

017-211703764-20220707-07202289-DE
Reçu le 26/07/2022
Publié le 26/07/2022

COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS
17230
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-deux
Le : sept juillet
présents : 16 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT OUEN D'AUNIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la
votants : 19 présidence de **Madame AMY-MOIE Valérie**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

OBJET :
Convention avec le
Département : Festival
Lecture et petite enfance

Présents : **Mmes AMY-MOIE V. - DION T. - ROUCHERAY Ch.**
BERGÉ C. - GRANIER A. - GRZELAK M. - LEVECQ L.
THOMAS-LETARTRE J.
Mrs DIAPHORUS B. - MICHAUD R. - PAJOT E.
CHÉRON T. - HUBERT F. - LEFEVER K.

Représentés : **Mme BEREHEL M.** par **Mme ROUCHERAY Ch.**
Mme GAERTNER REVEILLERE AM. par **Mme DION T.**
Mr CANETTI J. par **Mr DIAPHORUS B.**
Mr CHABIRON I. par **Mme BERGÉ C.**
Mr LIAIGRE B. par **Mme THOMAS-LETARTRE J.**

Secrétaire de séance : **Madame GRZELAK Muriel**

Madame le Maire explique que dans le cadre de ses missions, la Médiathèque Départementale contribue à l'animation du réseau des bibliothèques de la Charente-Maritime en proposant des actions culturelles. Pour se faire, elle propose à l'ensemble des bibliothèques du réseau, un festival lecture et petite enfance du Département de la Charente-Maritime. Ce dispositif se décline en lectures, ateliers, rencontres d'auteurs et spectacles destinés aux enfants de 0 à 6 ans et en formations spécifiques pour les personnels des bibliothèques et les professionnels de la petite enfance.

Cependant, afin de mettre ce dispositif en place sur la commune de Saint-Ouen d'Aunis, il convient de passer une convention avec le Département de la Charente-Maritime afin de définir la nature, la durée et les modalités du partenariat entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 Pour et 1 abstention) accepte de conclure une convention de partenariat culturel dans le cadre du festival lecture et petite enfance du Département de la Charente-Maritime (les Chapitres des tout-petits »).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le : 25 juillet 2022

Pour copie conforme
Saint Ouen d'Aunis, le 25 juillet 2022



Le Maire

Valérie AMY-MOIE